



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de
CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopie : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 02 OCTOBRE 2023

PROCES VERBAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le deux du mois d'octobre à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-sept septembre deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT – Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT – Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Benoit DULAU - Isabelle BERNADET – Elodie KOPF - Mathieu OLIVEIRA - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Absent(s) excusé(s) :

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) :

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Nomination du Secrétaire de séance,
- 2- Approbation du PV du Conseil municipal du 21 août 2023,

Commission Administration Générale :

- 1- **2023-063** : Approbation modification des statuts de CG3C et redéfinition de l'intérêt communautaire,
- 2- **2023-064** : Autorisation de signature d'un bail commercial pour la location du bâtiment du port,
- 3- **2023-065** : Convention de mise à disposition de locaux municipaux dans un établissement scolaire,
- 4- **2023-066** : Déclassement et désaffectation d'une partie de la Voie communale n°32,

Commission Energie :

- 5- **2023-067** : Adoption d'un nouveau système de collecte de ramassage des flux de déchets,

Commission Finances :

- 6- **2023-068** : Décision modificative n°1 – Budget principal,
- 7- **2023-069** : Décision modificative n°2 – Budget principal,

Commission Appel d'Offre :

- 8- **2023-070** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -2 Ossature Bois -Bardage – Extension groupe scolaire,
- 9- **2023-071** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -5 Platerie / Menuiserie Int – Extension groupe scolaire,
- 10- **2023-072** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -6 Sol souple / Peinture – Extension groupe scolaire,
- 11- **2023-073** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -7 CVC / Plomberie – Extension groupe scolaire,
- 12- **2023-074** : Avenant n°1 au Marche de travaux Lot -8 Electricité – Extension groupe scolaire,

Commission Ressources Humaines:

- 13- **2023-075** : Autorisation du recours à des agents contractuels de droit public pour accroissement temporaires d'activité (annule et remplace la délibération n°2022-008),

Questions diverses

La séance est ouverte à 18h

➤ Désignation du Secrétaire de séance

Mme est nommée Secrétaire de séance.

➤ Approbation des PV du 26 juin 2023

Adopté à l'unanimité.

➤ Le Mot du 1^{er} Adjoint, pour le Maire Empêché

Délibérations à l'ordre du jour

2023-063 APPROBATION REVISION DES STATUTS DE CG3C

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts modifiés de Grand Cubzaguais – Communautés des annexés à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

2023-064 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR LA LOCATION DU BATIMENT DU PORT

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise à bail commercial de la société SAS Bistrot FL situé au 38 rue du port sur la commune de Cubzac les ponts, propriété de la commune cadastré section AK n°28,
- **APPROUVE** le déclassement et la désaffectation d'une partie de la voirie communale n°32 pour la donner à bail au sein de cet immeuble, afin de permettre une cohérence globale sur les locaux et espaces donnés à bail au regard de l'activité,
- **INDIQUE** que le bail à conclure en vertu de la présente délibération relèvera du régime du bail commercial tel que défini par les articles L.145-1 du Code de commerce, et dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **PRÉCISE** que la conclusion dudit bail s'effectuera aux conditions particulières essentielles suivantes :
 - Durée initiale du bail : 9 années,
 - Date de prise d'effet : 1^{er} novembre 2023,
 - Loyer de référence : 48 000,00€ annuel, soit 4 000,00€ mensuel,
 - Dépôt de garantie : 4 000,00€ soit un mois de loyer,
 - Exigibilité du loyer : 1^{er} novembre 2023,

- Acquiescement par le preneur de l'ensemble des charges attachées aux locaux et à son activité, y compris la taxe foncière,
- Le mobilier restant à la charge du Preneur (cf : annexe au bail commercial),

2023-065 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux communaux dans un établissement scolaire au profit de l'ALSH du Grand Cubzaguais – Communauté de communes et ses renouvellement tacites, jusqu'au 15 juillet 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à si l'ensemble des documents en relation avec la présente délibération, ainsi que les éventuels renouvellements et à en fixer le coût.

2023-066 DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N°32

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le projet de division parcellaire comme proposé ci-avant, permettant le détachement d'une parcelle d'une contenance de 112m², matérialisée par le lot B,
- **ADOpte** la désaffectation et constate le déclassement de la parcelle matérialisée par le lot B, du domaine public de la voirie communale de la rue du Port, afin de l'intégrer dans le domaine privé de la collectivité,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de diligenter l'ensemble des démarches nécessaires au projet de division préalablement exposé, afin de pouvoir rattacher cette parcelle nouvellement créée à la parcelle AK 028, dans le cadre d'une cohérence de l'activité de l'immeuble loué au titre d'un bail commercial pour l'activité de restauration,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant d'intégrer cette parcelle, nouvellement créée, dans le bail commercial, objet de la location du bâtiment du port et de ses annexes,
- **DIT** que les crédits engagés dans le cadre de cette procédure, sont inscrits au budget de la collectivité.

2023-067 ADOPTION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE COLLECTE DE RAMASSAGE DES FLUX DE DECHETS

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le nouveau système de collectes des ordures ménagères en points d'apport collectifs de sur le territoire de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de déterminer les points de collecte en apport collectifs, ainsi que les modalités de mise en œuvre,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de déterminer les modalités de fonctionnement pour les bâtiments communaux et les services de la commune, de ce changement de système de collecte des différents,
- **DONNE** pouvoir au Maire ou à son représentant de déterminer les modalités de fonctionnement pour les services techniques de la commune, considérés comme acteur professionnel,

2023-068 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

2023-069 DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

2023-070 AVENANT 1 LOT 2 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°02 Ossature bois / Bardage comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **- 18 948,05€ HT, soit – 22737,66€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°02 Ossature bois / Bardage de 210 377,83€ HT à 191 429,78€ HT, soit 229 715,74€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 9,00% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°02 Ossature bois / Bardage pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-071 AVENANT 1 LOT 5 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°05 Plâtrerie / Menuiseries Intérieurs comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **20 116,00€ HT, soit 24 139,20€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°05 Plâtrerie / Menuiseries Intérieurs de 40 243,92€ HT à 60 359,92€ HT, soit 72 431,90€ TTC, représentant une diminution de ce dernier de 49,99% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°05 Plâtrerie / Menuiseries pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-072 AVENANT 1 LOT 6 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°06 Sol Souple / Peinture comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **5 635,50€ HT, soit 6 762,60€ TTC,**
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°06 Sol Souple / Peinture de 17 129,34€ HT à 22 764,84€ HT, soit 27 317,81€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 32,90% par rapport au marché initial,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°06 Sol Souple / Peinture pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-073 AVENANT 1 LOT 7 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°07 CVC / Plomberie comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **1 799,00€ HT**, soit **2 158,80€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°07 CVC / Plomberie de 58 710,00€ HT à 60 509,00€ HT, soit 72610,80€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 3,06% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°07 CVC / Plomberie pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-074 AVENANT 1 LOT 8 – MARCHE EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADMET** les plus-values et moins values du lot n°08 Electricité comme énoncé dans le projet d'avenant n°1 pour un montant de **700,00€ HT**, soit **840,00€ TTC**,
- **MODIFIE** le montant de l'attribution du lot n°08 Electricité de 24 997,86€ HT à 25 697,86€ HT, soit 30 837,43€ TTC, représentant une augmentation de ce dernier de 2,80% par rapport au marché initial,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification du marché de travaux du lot n°08 Electricité pour l'extension du groupe scolaire Gustave Eiffel conformément au projet d'avenant n°1 au regard des plus-values et moins-values indiquées,

2023-075 AUTORISATION DU RECOURS A DES AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition énoncée ci-avant,
- **AUTORISE** le Maire à recruter un maximum de 11 agents contractuels de droit public sur des postes à temps complet ou non, des cadres d'emplois de la catégorie C ou B, selon les grilles indiciaires propres à chaque grade, comme suivant :
 - o Des Adjoints d'Animations Territoriaux,

- Des Adjoints Techniques Territoriaux,
- Des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Des Techniciens Territoriaux,
- Des Adjoints Administratifs Territoriaux,
- Des Rédacteurs Territoriaux,
- Des Assistants d'Enseignement Artistique,
- **MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants,
- **DIT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 04 octobre 2023.

Parole aux Adjoints

Gérard BAGNAUD, 1er Adjoint :

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

Jean-Pierre PRAT, 3^{ème} Adjoint :

Maribel SOARES, 4^{ème} Adjointe :

Cyril CHERIGNY, 5^{ème} Adjoint :

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h53.